

Vieille ville

Évolution du système de collecte des déchets à partir du lundi 20 octobre 2014

→ Dépôt des ordures ménagères et des emballages légers dans des points collectifs de collecte :

- Place de la Terrasse
- Place des Pompes
- Place Guichard
- Rue des Lapins, en bas de la rue
- Boulevard de l'Industrie, au niveau de l'intersection avec la rue des Ursules
- Montée de Beluizon, en haut de la rue
- Rue des Tours, en haut, à l'intersection avec le chemin d'Arras

**Système
mis en place
à titre expérimental**
Un bilan sera établi
dans 2 mois.

→ Dans les conteneurs, les déchets doivent impérativement être déposés dans des sacs :

- ordures ménagères : sacs hermétiquement fermés,
- emballages légers : sacs jaunes fournis gratuitement en mairie, fermés.

Dans le cas contraire, les déchets ne seront pas collectés.

→ Le dépôt des sacs dans la rue est strictement interdit à partir du lundi 20 octobre, sous peine de verbalisation.

Les sacs ne seront pas ramassés.

→ Attention ! Il est impératif de laisser l'accès aux points de collecte libre pour le camion de ramassage. Rue Neuve et rue de l'Hôpital, des zébras ont été marqués au sol afin de préserver cet accès. Le stationnement sur les zébras est strictement interdit.